

06 juin 2012 -15:33

## 400 entreprises et 2.600 emplois préservés grâce au Médiateur du Crédit du CeFiP

Le Médiateur du crédit a remis son rapport d'activités 2011, ce mercredi, à la Ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture, Sabine Laruelle.

Depuis 2009, le Centre de Connaissance du Financement des PME (CEFIP) propose gratuitement un service de médiation du crédit et de l'assurance-crédit aux entreprises. Pour rappel, ce dispositif a vu le jour sur proposition de la Ministre Laruelle. L'OCDE et la Commission européenne le considèrent comme une des meilleures pratiques pour juguler l'impact de la crise financière et économique sur les PME.

A ce jour, le Médiateur du crédit a reçu 712 dossiers d'entreprises éprouvant des difficultés à trouver le financement nécessaire auprès de leur banque ou confrontées à des problèmes de remboursement. Ceci représente un montant total de 153 millions d'euros. Le Médiateur trouve une solution dans 60% des cas. Grâce à son intervention près de 65% des emplois menacés, soit 2.605 équivalents temps plein, ont pu être préservés. Le niveau moyen des encours traités est de 227.811 euros (niveau médian : 65.500 euros).

Depuis le début de l'année, le CeFiP a reçu 140 dossiers de demande de médiation soit une augmentation de 50% par rapport à l'année dernière sur la même période.

Le Médiateur est confronté à des problèmes spécifiques qui impactent les relations banque - entreprise et le marché du crédit : problème de communication, manque de fonds propre et/ou de garantie dans le chef de l'entreprise, niveau et valorisation des garanties exigées par les banques, niveau des fonds propres exigés par les banques, indemnités de emploi (funding loss) en cas de remboursement anticipé d'un crédit, coût du crédit et particulièrement du crédit court terme pour les PME pour ne citer que les principaux.

La devise du Médiateur : « *Ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés !* »

Pour Sabine Laruelle : « *Ces résultats ont été obtenus grâce au professionnalisme et à la flexibilité du Médiateur du crédit et de l'équipe du CeFiP. Le rôle du Médiateur permet entre autres d'expliquer aux entrepreneurs pourquoi leur dossier n'est pas bancable, information que les banques ne communiquent pas facilement. L'accès au financement est un axe essentiel dans mon nouveau plan en faveur des PME. On sait aujourd'hui que les plus petites entreprises et les indépendants sont ceux qui éprouvent le plus de difficultés à accéder au crédit. Pour rappel, 98,9% des entreprises en Belgique sont des PME et, selon la Commission européenne, lorsqu'une grande entreprise crée un poste, 4 TPE créent un emploi. Il convient donc de s'assurer que le volume d'octroi de crédit aux entreprises (en ce compris aux plus petites d'entre elles ainsi qu'aux travailleurs indépendants), et les conditions d'accès raisonnables à ce crédit bancaires (notamment le coût du crédit, le niveau des garanties et le niveau d'information exigés par les banques) sont rencontrés. Je travaille également à la reconnaissance légale du dispositif pour renforcer le rôle du Médiateur auprès des PME car seulement 6,8% d'entre elles connaissent le dispositif.* »

Le rapport d'activités 2011 du Médiateur du crédit ainsi que toute l'information et les formulaires sont disponibles sur [www.mediateurducredit.be](http://www.mediateurducredit.be)

Vous êtes confronté à un problème de crédit ? 0800 84 426.

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>